

*delib
v
Long + copie
compt*

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

OBJET :

Honoraires Chapuis :
acompte d'honoraires
sur les Galeries
Commerciales

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelnaud, Gausse, Berrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedezoux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.
Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal

Vu la demande d'acompte présentée par Me Chapuis, avocat, chargé de la défense des intérêts de la ville dans le litige existant entre la Ville de Royan et divers usagers des Galeries Commerciales

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'accorder l'acompte sur honoraires de 40.000 frs (quarante mille frs) demandé par Me Chapuis

- de mandater cette somme sur le crédit inscrit au budget communal ch XXX art. 6.

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 14 Nov.1958

Le Sous-Préfet
signé: illisible

Approuvé à l'unanimité

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 17 Nov.1958
Pr le Maire
l'adjoint Délégué,



L. SEUGNET

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
signé: SEUGNET

58 130